



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1981 B 03854

Numéro SIREN : 786 920 306

Nom ou dénomination : CORA

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2013 sous le numéro de dépôt 49879



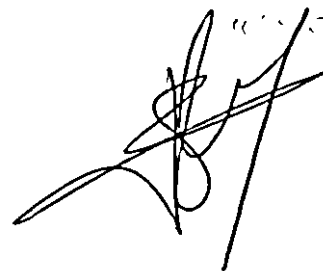
1304992701

DATE DEPOT :	2013-06-06
NUMERO DE DEPOT :	2013R049879
N° GESTION :	1981B03854
N° SIREN :	786920306
DENOMINATION :	CORA
ADRESSE :	40 RUE LA BOETIE 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2013/05/31
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE DIRECTEUR GENERAL

certifié conforme

LAB 3134

CORA
Société par actions simplifiée
Au capital de 5.644.000 Euros
Siège social : 40, rue La Boétie – 75008 PARIS
RCS PARIS 786 920 306



Extrait du procès-verbal des décisions de l'Associé unique du 31 mai 2013

L'an deux mille treize

Le 31 mai, à 8h00

EL 31 05 13 CN

La société DELPAREF, société anonyme au capital de 11.127.355,99 euros dont le siège social est à Paris, 40 rue La Boétie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692.035.421,

Représentée par Adrien SEGANTINI, en sa qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des 370 217 actions émises par la société par actions simplifiée Cora au capital de 5.644.000 euros

Associé unique de ladite société,

Greffé du Tribunal de
Commerce de Paris
J N R

- 6 JUIN 2013

A pris les décisions portant sur les points suivant :

N DE DEPOT R 49379

- (...)
- Nomination du Directeur Général en remplacement de Monsieur Philippe EGGERMONT,
- Définition des pouvoirs du Directeur Général, rémunération,
- Pouvoirs pour les formalités.

(...)

Deuxième décision

L'Associé unique décide de nommer Directeur Général, en remplacement de Monsieur Philippe EGGERMONT, Monsieur Patrick BONISLAWSKI pour la durée restant à courir du mandat du Président, conformément à l'article 10 des statuts, soit jusqu'à la décision de l'Associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Patrick BONISLAWSKI, présent, indique qu'il accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et indique qu'il n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Troisième décision

L'Associé unique décide que, pour l'exercice de ses fonctions, Monsieur Patrick BONISLAWSKI, Directeur Général, disposera des pouvoirs mentionnés à l'article 10 des statuts et percevra une rémunération telle que mentionnée en annexe du présent procès-verbal.

Quatrième décision

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Clôture

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'Associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Fait à Paris, le 31 mai 2013.

**L'Associé unique
Représenté par Adrien Segantini**

**Le Directeur Général
Patrick Bonislawski**